|  |
| --- |
| **Document de consultation pour les partenaires Fairtrade :**Révision du Modèle du Prix Fairtrade pour le Cocoa  |
| Période de Consultation | 23.10.2017 – 30.11.2017 |
| Chef de Projet | Yun-Chu Chiu, Chef de Project, Prix, y.chiu@fairtrade.net  |

# PART 1: Introduction

1. Introduction Générale

Cette 1ère consultation passe en revue le modèle actuel de prix Fairtrade pour les petits producteurs et les acteurs commerciaux, en invitant certains interlocuteurs spécifiques à donner leurs idées sur les principes à adopter pour la fixation du prix du cacao Fairtrade. Les informations reçues pendant cette consultation constitueront la base pour la mise en place de propositions sur le prix du cacao Fairtrade. La 2ième consultation, prévue l’an prochain, sera publique et proposera une(des) valeur(s) de prix spécifique(s) et des modèles de prix. Vous êtes cordialement invités à participer à cette consultation. Pour cela, nous vous demandons de commenter les propositions que vous suggérez, de fournir des explications, des analyses et des exemples illustrant votre propos.

Confidentialité : Veuillez noter que **toutes les informations que nous recevrons seront traitées avec soin et gardées confidentielles.**

**Merci de soumettre vos commentaires à votre point de contact Fairtrade ou au Chef de Projet, Yun-Chu Chiu à l’ adresse: y.chiu@fairtrade.net d’ici le 30-11-2017.** Si vous avez une quelconque question concernant le processus de consultation, veuillez svp contacter la chef de projet par mail.

1. Sur le projet:

Le Prix Minimum Fairtrade (PMF) et la Prime Fairtrade (PF) du cacao doivent être révisés, de par le cycle régulier de révision des prix. La dernière révision a eu lieu en 2012 et depuis :

* Les prix mondiaux du cacao ont beaucoup fluctué et ont connu un déclin dramatique depuis Q4 2016. En même temps, les couts de production durable des fermiers Fairtrade ont augmenté depuis la dernière révision de prix.
* La Côte d’Ivoire a reformé son système de marketing et de prix pour le cacao

Les initiatives de l’industrie sur le cacao durable accordant une importance croissante à la nécessité que cette production apporte un revenu décent aux fermiers.

Etant donnés ces développements, il est urgent Fairtrade révise non seulement son PMF et PF actuels, mais aussi la manière dont le modèle de calcul du prix peut accroitre l’impact de Fairtrade et s’adapter aux nouvelles réalités du secteur cacao.

1. Objectifs et ambitions du projet

 Le but de ce projet est de réviser le Prix Minimum Fairtrade (FPM) et la prime Fairtrade (PF) pour le cacao et améliorer le modèle de fixation de prix actuel pour optimiser le revenu par foyer, et venir en appui de la stratégie de revenu décent de Fairtrade.

Cette première consultation vise à :

1. Evaluer l’efficacité du modèle de prix Fairtrade actuel dans les pays qui régulent les prix (Ghana et Côte d’Ivoire) et dans les pays sans régulation
2. Penser à des alternatives pour se substituer ou pour complémenter le système de fixation de prix Fairtrade
3. Re-penser et développer le modèle de cacao Fairtrade dans le cadre de la durabilité et de l’amélioration des revenus des fermiers, et appuyer la stratégie de revenu minimum vital Fairtrade

Grâce la révision de son approche, le projet vise à atteindre les objectifs suivants :

* Pourvoir des bénéficies adéquats aux producteurs dans les périodes où les prix de marché sont hauts, et dans les périodes où ils sont bas
* Minimiser les barrières pour que les producteurs puissent augmenter leurs ventes Fairtrade
* Optimiser le revenu par foyer pour les fermiers

L’avancée du projet à date ainsi que les étapes à venir sont décrites ci-dessous :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Calendrier** | **Activité** |
| **2017** | Avr-Mai | * Planning et préparation de la recherche
 |
| Avr-Jul  | * Recherche et collecte des CPD
 |
| Jul-Sept  | * Préparation of propositions
 |
| **Oct-Dec**  | * Engagement des partenaires et interviews d’experts sur les possibles options de prix -1ère consultation
 |
| **2018** | Jan- Fév. | * Analyse du feedback et préparation de la proposition finale
* Préparation pour la seconde consultation
 |
| Mar- Avr. | * Lancement 2ième consultation
 |
| Avr.-Mai | * Analyse des résultats de la consultation et définition des points de décision pour l’approbation du Comité des Standards
 |
| Juin | * Décision par le Comité des Standards
 |
| Juil- Aout  | * Publication du modèle de prix révisé
 |

1. Acronymes et définitions

**PMF** : Prix Minimum Fairtrade

**PF**: Prime Fairtrade

**BPA** Bonnes Pratiques Agricoles

**MBG** Groupe de Balance de Masse

**GPM**: Gestion de Produits Mondiaux

**ONF**: Organisation Nationale Fairtrade

**RP**: Réseau de Producteurs

**CS**: Comité des Standards

**S&P**: Standards & Prix

**CPD**: Coûts de production durables

**OPP:** Organisation de Petits Producteurs

**Modèle de Prix Fairtrade / Définition de Prix**: fait référence aux interventions de prix Fairtrade (cad PMF et PF) et la manière dont ces interventions sont mises en place pour un produit donné ( par exemple prix mondial versus prix régionaux, FOB/Direct Usine/Sortie de Ferme, monnaie utilisée, Standards régulant leur utilisation)

**Prix Sortie de ferme** : Le prix que les fermiers reçoivent pour leur cacao.

**DU Prix “départ usine”** : conditions de vente selon lesquelles le vendeur d’un bien est responsable de rendre ces produits disponibles à être enlevés à l’endroit pour le vendeur travaille pour l’acheteur. Cependant, le vendeur n’est pas tenu responsable pour les coûts et les risques liés au transport.

**FoB Prix ‘Franco à bord”** : conditions de vente selon lesquelles le prix facturé ou estimé par un vendeur inclut toutes les charges jusqu’au placement des biens à bord d’un bateau au port de départ spécifié par un acheteur.

**CIF ‘Coût, Assurance :** Terme commercial requérant que le vendeur arrange le transport des biens depuis la mer jusqu’à un port de destination et donne à l’acheteur les documents nécessaires pour obtenir les biens auprès du transporteur.

**Prix du marché mondial** : Prix du cacao tel qu’établi par les marchés de Londres ou ne New York.

**ICCO** : Organisation Internationale du Cacao

**Prix ICCO** : Les prix ICOO sont définis comme les moyennes des estimations des trois contrats les plus proches sur le ICE FUTURES US (New York) et le ICE FUTURES EUROPE (London) à l’heure de clôture de Londres. Ils peuvent être utilisés comme indicateurs pour les prix FOB.

Table des Matières

[PART 1: Introduction 1](#_Toc497826836)

[1. Introduction Générale 1](#_Toc497826837)

[2. Sur le projet: 1](#_Toc497826838)

[3. Objectifs et ambitions du projet 2](#_Toc497826839)

[4. Acronymes et définitions 4](#_Toc497826840)

[Partie 2: Information sur le contexte et questionnaire de consultation 6](#_Toc497826841)

[Information sur votre organisation 6](#_Toc497826842)

[1. Définir le modèle et les outils de fixation du prix Fairtrade 6](#_Toc497826843)

[1.1 Retour général sur la fixation du Prix Fairtrade du Cacao 7](#_Toc497826844)

[2. Envisager un prix Mondial vs des prix régionaux 7](#_Toc497826845)

[3. Définir le(s) niveau(x) de prix approprié(s) dans la chaîne de valeur 9](#_Toc497826846)

[3.1 Niveau de prix: FOB vs Direct Usine vs Sortie de Ferme 10](#_Toc497826847)

[3.2 PMF et Prix Nationaux 11](#_Toc497826848)

[4. Prime Fairtrade 13](#_Toc497826849)

[4.1 Utilisation de la Prime Fairtrade 13](#_Toc497826850)

[4.2 Fixer la Prime Fairtrade 14](#_Toc497826851)

[5. Alignement avec la stratégie de revenu minimum vital Fairtrade 15](#_Toc497826852)

[5.1 Prix de Référence pour le Revenu Minimum Vital pour le Ghana et la Côte d’Ivoire 16](#_Toc497826853)

[5.2 Options pour couvrir l’écart 17](#_Toc497826854)

[6. Cacao Biologique 19](#_Toc497826855)

[7. Monnaie 20](#_Toc497826856)

[8. Prix Fairtrade, au long de la chaîne logistique 21](#_Toc497826857)

[9. Autres suggestions et retour général des partenaires sur le prix du cacao 22](#_Toc497826858)

[ANNEXE 23](#_Toc497826859)

# Partie 2: Information sur le contexte et questionnaire de consultation

Information sur votre organisation

|  |
| --- |
| **Q 0.1** **Merci de nous fournir des informations sur votre organisation afin que nous puissions analyser les informations avec précision et vous contacter si des clarifications s’avèrent nécessaires** Nom de votre organisation Cliquer ici pour écrire votre texteNom de la personne contact  Cliquer ici pour écrire votre texte Email/numéro de téléphone de la personne contact Cliquer ici pour écrire votre textePays      Cliquer ici pour écrire votre texteIdentifiant FLO Cliquer ici pour écrire votre texte |
| **Q 0.2 Quelle est votre responsabilité dans la chaîne logistique ? Merci de cocher toutes les cases appropriées** [ ]  Producteur seulement [ ]  Producteur qui exporte également [ ]  Exportateur[ ]  Importateur[ ]  Transformateur[ ]  Détenteur de License[ ]  Employé du système (Fairtrade International, RNF, RP or employé FLOCERT)[ ]  Autre (merci de spécifier)Cliquer ici pour écrire votre texte |
| **Q 0.3 Information sur l’interviewer (pour les membres de l’équipe projet uniquement)****Cette consultation sera conduite par:**Nom de l’ interviewer:       Cliquer ici pour écrire votre texte Date:       Cliquer ici pour écrire votre texte |

Les sections suivantes fournissent des informations sur les questions clés que cette consultation veut adresser. Il est important que vous lisiez les informations sur le contexte avant de répondre aux questions. Ainsi vous pourrez répondre de manière précise et en connaissance de cause. N’hésitez pas à prendre autant d’espace que nécessaire pour répondre aux questions et expliquer les raisons de vos réponses et/ou suggérer des propositions alternatives.

1. Définir le modèle et les outils de fixation du prix Fairtrade

**Le modèle de prix Fairtrade** seréfère à la manière dont les outils Fairtrade (PMF et PM) sont mis en place. Le calcul du PMF est fondé sur le principe de couverture des coûts de production durable du cacao, permettant au producteur “moyen » de produire de manière viable économiquement et financièrement. Le PMF ne couvre pas seulement les coûts de production moyens, mais aussi l’acceptation du marché pour assurer que le PMF ne compromette pas la possibilité des producteurs de vendre le produit**. La PF** a pour objet de pourvoir une capacité d’investissement supplémentaire au producteur. La Prime est payée à l’organisation de producteurs pour améliorer leurs conditions sociales, économiques et environnementales. L’utilisation de ce revenu supplémentaire est décidée de manière démocratique par l’organisation de producteurs.

Ce document de première consultation sur la Révision du Prix Fairtrade du Cacao veut investiguer le point de vue des partenaires sur ce modèle.

**Table 1 Modèle de prix actuel du Cacao**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Produit | Qualité | Forme | Pays/ Region | Niveau de Prix  | Unité | Monnaie | Prix Minimum Fairtrade | Prime Fairtrade  |
| Cacao | Biologique | Fèves | Mondial | FOB | MT | USD | 2300 | 200 |
| Cacao | Conventionnel | Fèves  | Mondial | FOB | MT | USD | 2000 | 200 |

1. Retour général sur la fixation du Prix Fairtrade du Cacao

|  |
| --- |
| **Q1. Pensez- vous que le modèle de fixation du prix Fairtrade du cacao devrait être maintenu ou modifié ? Voir la table 1 ci-dessus** [ ]  Le modèle de prix actuel devrait être modifié. Un nouveau modèle de prix ou de nouveau outils devraient être introduits[ ]  Le modèle de prix actuel devrait être maintenu comme il est, mais les valeurs du PMF et de la PF devraient être revues. ☐ Autre[ ]  Je ne suis pas sûr(e)**Veuillez expliquer vos raisons**Cliquer ici pour écrire votre texte |

1. Envisager un prix Mondial vs des prix régionaux

Le modèle actuel pour le prix du cacao Fairtrade a une approche globale, ce qui veut dire que le modèle de prix s’applique à tous les pays producteurs de cacao Fairtrade (voir table 1 plus haut).

Par défaut, le prix du marché de référence est le prix de marché international, soit New York (ICE FUTURES US) ou Londres (ICE FUTURES EUROPE). Cependant, pour les pays ou le prix est régulé, le prix officiel établi par le gouvernement national est le prix de marché de référence[[1]](#footnote-1).

Envisager de fixer des PMF et ou des PF différents pour les différentes origines serait pertinent pour :

a) aller au-delà de simplement couvrir le CPD moyen Mondial dans certains pays

b) prendre en compte différentes variables de production, comme les variétés de cacao, les niveaux de rendements et la taille des fermes, ainsi que différents niveaux de revenus décents, si on prend en considération les ambitions concernant le revenu décent des fermiers.

c) s’adapter à la diversité des pratiques de marchés dans les différentes origines (prix de gouvernement, commerce en vrac vs cacao spécialisé).

Cependant, il y aurait des conséquences importantes à fixer des prix régionaux plutôt qu’un prix mondial, et il faut les prendre en considération, comme la compétition inéquitable. Le Cacao Fairtrade a maintenu de manière historique un prix et une prime uniques mondiaux. Remplacer cette approche par un certain nombre de prix régionaux ou par pays implique de l’arbitrage[[2]](#footnote-2), et une distorsion du marché pourrait aurait lieu. Par exemple, quand ils achèteront du cacao en vrac selon les règles de la balance de masse sans indiquer les pays d’origines, les acheteurs pourraient acheter du cacao des pays les moins chers, et impacter de manière négative la compétitivité des producteurs des pays les plus chers. L’Amérique Latin et les Caraïbes sont plus spécialisées dans le cacao de qualité (biologique, à saveurs, ou les deux), ce qui ne rentre pas directement en compétition avec le cacao en vrac de l’Afrique de l’Ouest ou l’Asie. Cependant, les différences régionales liées à la qualité et aux variétés ne sont pas clairement déterminées et il y a de nombreuses exceptions.

|  |
| --- |
| **Q2. Pensez-vous que Fairtrade doive maintenir un niveau de prix mondial et des valeurs de prix mondiales (comme maintenant) ou est-ce que Fairtrade devrait mettre en place des valeurs de prix Fairtrade différentes et des niveaux de prix différents par région/pays?** **Niveau de Prix :** le niveau de la chaîne d’approvisionnement est fixé, eg, FOB, Direct Usine, Sortie de Ferme, etc**.****Valeurs de Prix :** valeurs pour le PMF et/ou la PF[ ]  1. Maintenir un niveau de prix Mondial et des valeurs de prix mondiales [ ]  2. Maintenir un niveau de prix Mondial, mais établir différentes valeurs de prix par pays/région[ ]  3. Etablir un niveau de prix diffèrent par pays/région et différentes valeurs de prix par région/pays [ ]  Autre[ ]  Je ne suis pas sûr(e)**Veuillez expliquer vos raisons**Cliquer ici pour écrire votre texte**Q3. Si Fairtrade adopte une approche de prix régionale (option 2 ou 3 ci-dessous), qu’est-ce que Fairtrade peut faire pour mitiger ou éviter la compétition inéquitable et l’arbitrage?** **Veuillez expliquer vos raisons**Cliquer ici pour écrire votre texte |

1. Définir le(s) niveau(x) de prix approprié(s) dans la chaîne de valeur

Un élément important à considérer est le niveau de la chaîne de valeur auquel Fairtrade fixe le prix. Le niveau de la chaîne de valeur ou le PMF est fixé inclut les couts de production et les opérations à ce stade. Le niveau de prix FOB auquel le prix minimum Fairtrade est actuellement fixé s’aligne avec les prix de référence de marché mondiaux, soit New York (ICE FUTURES US) ou Londres (ICE FUTURES EUROPE). Cependant, au Ghana et en Côte d’Ivoire, qui ensemble représentent plus de 70% des ventes de cacao Fairtrade et plus de 75% of des fermiers de cacao Fairtrade, la plupart des organisations de producteurs n’exportent pas, ou ne peuvent pas exporter. Fixer le prix Fairtrade au niveau FOB pourrait dès lors ne plus être pertinent là où les prix sont fixés ou négociés par les acteurs gouvernementaux, de la sortie de la ferme à l’exportation.

Fixer des prix différents à différents niveaux de la chaîne de valeur pour différentes origines (régions et/ou pays) résultent à la fin en différents prix minimum Fairtrade et/ou à différents Prime Fairtrade pour différentes origines. Comme expliqué, cela pourra aboutir à de l’arbitrage et de la distorsion de marché. Cependant, dans ce projet nous cherchons à définir le niveau de prix qui a l’impact le plus positif pour les producteurs.

1. Niveau de prix: FOB vs Direct Usine vs Sortie de Ferme

En accord avec les principes de renforcement des capacités de Fairtrade, la part du PMF payée aux fermiers individuels est déterminée par l’organisation de producteurs elle-même, avec les conseils du Standard Cacao pour utiliser le même principe de décision que pour la prime Fairtrade. L’intention derrière l’idée d’évaluer différents niveaux de prix et de s’assurer que les fermiers reçoivent un prix durable pour couvrir au moins leurs coûts de production tout en se donnant une marge suffisante pour soutenir les opérations des organisations de producteurs.

Quand l’OPP n’est pas l’exportateur en Côte d’Ivoire, on peut arguer qu’elle devrait seulement recevoir un montant proportionnel OU que le Prix Minimum Fairtrade devrait être fixé au niveau Direct Usine pour refléter le scenario de commerce le plus fréquent des OPP. On peut aussi considérer que Fairtrade devrait fixer le PMF au niveau Sortie de Ferme en Côte d’Ivoire et au Ghana pour compléter au mieux les systèmes de prix gouvernementaux.

|  |
| --- |
| **Q4. Est-ce que le niveau du Prix Minimum Fairtrade (PMF) devrait être maintenu ou modifié ?** **Veuillez sélectionner plusieurs options si vous le souhaitez** [ ]  Maintenir son niveau actuel de fixation du prix au niveau FOB [ ]  Fixer le PMF au niveau Direct Usine[ ]  Fixer le PMF au niveau Sortie de Ferme[ ]  Je ne suis pas sûr(e)**Veuillez expliquer vos raisons**Cliquer ici pour écrire votre texte**Q5. Si le PMF est fixé au niveau de l’organisation de producteurs (soit FOB soit Direct Usine), est ce que Fairtrade devrait définir la proportion du PMF qui devrait être distribué aux fermiers membres ? (Pour une plus grande transparence sur le revenu du fermier)**[ ]  Oui, je suis d’accord [ ]  Non, je ne suis pas d’accord[ ]  Je ne suis pas sûr(e)**Veuillez expliquer vos raisons**Cliquer ici pour écrire votre texte |

1. PMF et Prix Nationaux

**- Spécifiquement pour la Côte d’Ivoire et le Ghana-**

Dans le modèle actuel Fairtrade pour la Côte d’Ivoire et Ghana, le différentiel FOB est payé en totalité à l’OPP (Pour plus d’information, regarder le [Standard](https://www.fairtrade.net/fileadmin/user_upload/content/2009/standards/documents/Cocoa_SPO_EN.pdf) Cacao, critères 4.2.1 (b), 4.2.2, 4.2.3, 4.6.3.)

|  |
| --- |
| **Q6. Est-ce que les prix de référence de marchés actuels en Côte d’Ivoire et au Ghana devraient être maintenus ou modifiés ?** **- Prix de Marché de Références (standard cacao, critère 4.2.1 (b))***Ghana = Valeur FOB value des prix contractés par la Société de Marketing du Cacao pour la période de distribution donnée**Côte d’Ivoire = “Valeur FOB garantie » telle que publié par le Conseil Café Cacao pour la période de distribution donnée***- Différentiel de Prix total payé à l’OPP (standard cacao, critère 4.2.2)***Le différentiel de prix est défini comme la différence entre le PMF et la référence de prix du marché.*[ ]  Le modèle de prix actuel devrait être maintenu comme il est (voir ci-dessus pour les prix de marché de références et le différentiel prix)[ ]  Le modèle de prix actuel devrait être modifié, veuillez proposer une(des)alternative(s) [ ]  Autre[ ]  Je ne suis pas sûr(e)**Veuillez expliquer vos raisons**Cliquer ici pour écrire votre texte |

L’intention originelle du PMF était de donner une protection de prix dans les marchés libéralisés. Les systèmes de prix de gouvernement au Ghana et en Côte d’Ivoire donnent une protection de prix sortie de ferme aux fermiers pendant une saison donnée. Cependant, fixer le prix sortie de ferme par le gouvernement est aussi influencé par d’autres mouvements du marché international pendant la période pendant laquelle le prix interne est fixé. Ce qui veut dire que les prix sortie de ferme peuvent évoluer (annuellement) avec le marché. Considérant celà, nous voudrions explorer si Fairtrade devrait :

* Continuer à pourvoir une protection de prix additionnelle via le PMF, complémentaire au système gouvernement de prix (pour protéger les producteurs Fairtrade quand les prix gouvernementaux sont fixés à des niveaux bas, à cause de prix de marché trop bas)
* Ou juste se focaliser sur l’augmentation des prix pour les producteurs de cacao Fairtrade, par le simple octroi d’une “ prime” ou d’un “top-up” quelque soit l’évolution du prix sortie de ferme au Ghana et en Côte d’Ivoire.

|  |
| --- |
| **Q7. Afin d’optimiser le revenu des fermiers de cacao, êtes-vous d’accord pour que Fairtrade continue de pourvoir une protection de prix dans les pays om les gouvernements régulent les prix?** [ ]  Oui les prix Fairtrade (PMF et PF) devraient être encore maintenus, en accord avec les législations locales, puisque les prix gouvernementaux seront encore impactés par les mouvements à la baisse du marché [ ]  Fairtrade devrait juste donner une Prime quelque soient les évolutions prix de gouvernement [ ]  J’ai une (des) autre(s) proposition(s)[ ]  Je ne suis pas sûr(e)**Veuillez expliquer vos raisons**Cliquer ici pour écrire votre texte |

1. Prime Fairtrade

Cette révision du prix du Cacao demande le retour des partenaires sur la manière dont les valeurs de la PF devrait être fixées, et comment maximiser les avantages reçus par les producteurs quand les prix du marché sont hauts ou bas. Par ailleurs, la section 5 explore la possible contribution que la prime Fairtrade pourrait faire pour atteindre un Revenu de Vie Décent pour les fermiers.

* 1. Utilisation de la Prime Fairtrade

Actuellement, il y a une grande part de la Prime Fairtrade qui est redistribuée aux fermiers membres de l’OPP en paiement comptant, ce qui reflète bien le niveau de pauvreté général des producteurs de cacao. Cependant, le paiement direct comptant n’était pas forcément l’intention originelle de la Prime Fairtrade, mais il est devenu inévitable étant donné les prix bas et les niveaux de productivité. Il a été aussi très clair, selon le retour du la consultation sur le Standard Cacao en 2016 que les producteurs ne peuvent et ne vont utiliser la prime pour combattre le travail des enfants et la déforestation, et investir dans des domaines stratégiques comme la productivité et la diversification, que s’ils ont des perspectives d’un paiement de prime durable via des accords de long-terme avec les acheteurs. Dès lors, le critère sur la productivité et la qualité des investissements de la prime (4.6.1) a été mis à jour, pour encourager encore plus l’investissement stratégique de la Prime Fairtrade, basé sur une implication mutuelle et des partenariats à long-terme avec les acheteurs. La revue du standard OPP questionne l’utilisation de la Prime Fairtrade Premium dans la section 1.9 de son document de consultation actuel et se base sur des questions sur la Revue du Standard Cacao de 2016. Nous voudrions dès lors encourager les partenaires Fairtrade Cacao à répondre à cette [consultation](https://www.fairtrade.net/standards/standards-work-in-progress.html) OPP. Les résultats de cette révision OPP et les résultats de cette révision du prix du cacao seront analysés de manière combinée.

* 1. Fixer la Prime Fairtrade

La prime Fairtrade devrait donner des avantages adéquats aux producteurs quand les prix du marché sont hauts, et quand ils sont bas. Certains partenaires maintiennent que l’approche actuelle de Fairtrade, consistant à appliquer une Prime Fairtrade fixe en plus du prix du marché/PMF (quand il est au-dessus du prix du marché) pourrait :

* Ne pas donner de bénéfices adéquats aux producteurs quand les prix sont bas
* Rendre Fairtrade non-compétitif quand les prix du marché sont hauts, ce qui risquerait de réduire les ventes et la prime Fairtrade pour les producteurs

|  |
| --- |
| **Q8. A laquelle des options suivantes êtes-vous en faveur en termes de définition des valeurs de la prime Fairtrade (PF) ?** [ ]  1.La PF devrait être une valeur fixe (approche actuelle) [ ]  2.La PF devrait être un % du prix du marché [ ]  3.La PF devrait être plus haute quand les prix du marché sont bas mais diminuer quand les prix du marché sont hauts*[[3]](#footnote-3)* [ ]  J’ai une (d’) autre(s) propositions (veuillez spécifier ci-dessous) [ ]  Je ne suis pas sûr(e)**Veuillez expliquer vos raisons**Cliquer ici pour écrire votre texte*Ci-dessous les explications sur les propositions :* *1. La PF est égale à un montant fixe, comme maintenant* *2. La PF est égale à un % du prix du marché, ce qui résulte à un montant flexible. Quand le prix du marché augmente, le prix de la prime aussi, quand le prix du marché diminue, le prix de de la prime aussi* *3. La PF est égale à un montant flexible ou un % flexible du prix du marché avec des seuils minimum ou maximum. Si les prix du marché vont en dessous d’un certain montant, le montant de la prix ou % augmente; si le prix du marché va au-delà d’un certain montant, la prime diminue.*  |
| **Q9. Comment l’impact et les bénéfices à long terme de l’investissement de la Prime pourrait être optimisé pour le cacao ?** Cliquer ici pour écrire votre texte |

1. Alignement avec la stratégie de revenu minimum vital Fairtrade

Un revenu de vie décent est défini par un revenu suffisant généré par un ménage agricole, permettant aux membres du foyer d’avoir un niveau de vie décent. La stratégie de revenu minimum vital Fairtrade vise à créer un environnement propice et développer des outils qui aident les petits producteurs certifiés Fairtrade à faire progresser leurs revenus vers un revenu de vie décent. Cette stratégie est développée comme une feuille de route globale visant à couvrir la différence entre le revenu actuel du foyer d’un fermier et le revenu minimum vital , et inclut des voies pour améliorer le rendement de la ferme et la résilience des revenus, tout en optimisant l’efficacité de la ferme et au niveau organisationnel. Cependant, même avec des niveaux de productivités adéquats, il est peu probable que le petit producteur moyen puisse arriver au niveau de revenu minimum vitak si les prix du cacao restent tels quels. En ayant pour principe fondateur la fixation de prix durables, Fairtrade veut établir des Prix de Références pour le Revenu Minimum Vital (PRRMV) pour les commodités clés. Ce prix de référence devrait permettre un à un foyer moyen de fermiers qui s’emploie à un plein-temps sur sa ferme et qui a un niveau de productivité adéquat de gagner un revenu de vie décent quand il vend à ce niveau de prix. Pour plus d’ information sur ces paramètres de base, veuillez voir la Stratégie de Revenu Minimum Vitak Fairtrade: <https://www.fairtrade.net/fileadmin/user_upload/content/2009/standards/documents/2017-10-23_Fairtrade_Living_Income_strategy_FR.pdf>. Par ailleurs, le Prix de Référence pour le Revenu Minimum Vital servira à des fins de plaidoyer, pour influencer les décideurs politiques, et l’industrie et les prix de marché mondiaux à plus grande échelle.

Fairtrade va établir un Prix de Référence pour le Revenu Minimum Vital pour le cacao en Côte d’Ivoire et au Ghana, qui servira de référence dans cette révision de prix du cacao.

Avec en tête l’objectif global d’atteindre un Revenu Minimum Vital, Fairtrade veut tester l’ implémentation d’un prix de référence initialement pour les fermiers en Côte d’Ivoire et au Ghana.

* 1. Prix de Référence pour le Revenu Minimum Vital pour le Ghana et la Côte d’Ivoire

Le Prix de Référence pour le Revenu Minimum Vital sera une indication pour la fixation du Prix Minimum Fairtrade et de la Prime. Cependant, des estimations larges de l’écart avec le revenu décent en Côte d’Ivoire laissent déjà présager que le Prix de Référence pour le Revenu Minimum Vital sera vraiment plus haut que l’actuel PMF ou que les prix du marché. Ainsi, il sera important d’évaluer les possibilités de progression vers un Prix de Référence pour le Revenu Minimum Vital en commination avec différents mécanismes de prix (ex : PMF, PF outils de prix alternatifs ou fonds de revenus séparés) et la manière dont ils seront implémentés.

***Graphe 1 : Comment le modèle de prix Fairtrade actuel peut être compare au Prix de Référence Fairtrade pour le Revenu Minimum Vital (PRFMV) pour la Côte d’Ivoire***

******

***Graphe 2: Mise en exergue de l’écart potentiel entre le modèle Fairtrade actuel et le Prix de Référence pour le Revenu Minimum Vital***



* 1. Options pour couvrir l’écart

Les options suivantes pour couvrir l’écart entre les prix de marché actuels et le Prix de Référence pour le Revenu Décent sont envisagées :

* **Paiements obligatoires** versus **complémentaires** du différentiel Revenu Minimum Vital
* Augmentations **Immédiates** versus **graduelles** vers un paiement du PRFMV
* Implémentation **avec** ou **sans le Prix Minimum Fairtrade**
* **Inclusion** ou **exclusion** de la **Prime** **Fairtrade** vers le différentiel de Revenu Décent

Ces variables offrent différentes combinaisons possibles :

1. Le paiement du PRRMV devient obligatoire en une étape ce qui implique de remplacer le Prix Minimum Fairtrade par le PRRMV
2. Une augmentation obligatoire mais graduelle maintiendrait le PMF à côté du PRRMV et impliquerait une augmentation étape par étape du PMF jusqu’à ce que le PRRMV soit atteint
3. Dans une approche volontaire, le PMF et le PRRMV coexisteraient, mais seulement le paiement du PMF serait obligatoire. L’écart entre le PMF et le PRRMV serait partiellement rempli ou complètement via des paiements “top-up” additionnels, qui seraient amenés via l’OPP aux fermiers membres. Ces paiements « top-ups » seraient des montants fixes ou variables
4. Une approche volontaire alternative : ne pas avoir de PMF fixe. Sans PMF, l’écart entre le prix du marché (ou le prix national sortie de ferme quand il existe) et le PRRMV pourrait être partiellement ou complètement couvert par des paiement « top-up » additionnels et volontaires.

Dans chacune de ces options, la Prime Fairtrade serait encore requise en plus du PRRMV, ou alternativement elle pourrait être absorbée par le PRRMV Exclure la prime Fairtrade de ce processus permettrait à l’OPP d’investir dans l’amélioration de la production ou d’autres interventions stratégiques pour devenir des organisations durables. Si on incluait la Prime dans ces mécanismes, un large % continuerait à être utilisé pour les paiements comptants aux membres pour complémenter le prix reçu pour le cacao.

|  |
| --- |
| **Q10. Stratégie de Revenu Minimum Vital et Modèle de Prix Fairtrade** 1. **Avez-vous des commentaires sur la Stratégie de Revenu Minimum Vital et/ou sur l’intention de Fairtrade d’établir des Prix de Références pour le Revenu Minimum Vital ? (Initialement qui ne seront initialement uniquement proposes à la Côte d’Ivoire et au Ghana)**

Cliquer ici pour écrire votre texte1. **Pensez-vous que le paiement du Prix de Revenu Minimum Vital Fairtrade devrait être obligatoire ou optionnel pour le cacao ?**

Cliquer ici pour écrire votre texte1. **Pensez- vous que le paiement d’un Prix de Référence de Revenu Minimum Vital devrait être demandé d’un coup ou étape par étape ?**

Cliquer ici pour écrire votre texte1. **Pensez-vous que la Prime Fairtrade Premium devrait contribuer au PRRMVou devrait être payée en plus ?**

Cliquer ici pour écrire votre texte |

La table ci-dessous présente huit options pour implémenter le **Prix de Référence Fairtrade de Revenu Minimum Vital**, combinant des approches obligatoires versus volontaires, et immédiates versus graduelles. Dans chaque carré, la première option exclut la Prime Fairtrade du Prix de Revenu Minimum Vital, tandis que la seconde option l’absorbe.

**Tableau 3: Options pour couvrir l’écart vers le PRFRD**

|  |  |
| --- | --- |
| **OBLIGATOIRE** | **VOLONTAIRE** |
| **A: Le PRRMV se substitue au PMF**Le paiement du PRRMV devient obligatoire et immédiat, comme niveau de prix La PF continue soit être payée en plus du PRRMV (**A1)** ou à être absorbée par le PRRMV (dans ce cas le PRRMV remplace à la fois le PMF et la PF **(A2)** | **C: Le PMF + paiements volontaires = PRRMV**L’écart entre le PMF et le PRRMV peut être couvert partiellement ou complètement via des paiement “top up” additionnels.Les paiements “Top up” peuvent être des sommes fixes ou flexibles[[4]](#footnote-4).La PF continue à être rajoutée au PRRMV **(C1)** ou à être absorbée par le PRFRD **(C2)** |
| **B: Le PMF augmente vers un PRRMV dans une approche par phase**Le PMF augmente graduellement jusqu’à ce que le PRRMV soit atteintLa PF continue soit à être ajoutée au PRRMV **(B1)** ou à être absorbée par le PRRMV**(B2)** | **D: Pas de PMF, Prix Sortie de Ferme+ paiements volontaires= PRFRD**En l’absence de PMF, l’écart entre le prix de sortie de ferme national et le PRRMVpeut être couvert partiellement ou complétement via des paiements “top up” additionnels.Les paiements “Top up” peuvent être des sommes fixes ou flexiblesLa PF continue soit à être payée en plus du prix national de sortie de ferme, et en plus du paiement additionnel d’un “top-up” **(D1)** ou est absorbée par le paiement volontaire **(D2)** |
| **Q11. Laquelle de ces trois options du graphe 3 préférez-vous pour la progression vers un Prix de Référence pour le Revenu Minimum Vital?****Option de préférence 1: ………………………….****Option de préférence 2: ………………………….****Option de préférence 3: ………………………….****Veuillez expliquer vos raisons et partager toutes inquiétude que vous pourriez avoir concernant l’(es) option(s) sélectionnée(s)** Click here to enter text.**Laquelle des options considérez-vous comme non viable ?**[ ]  A1 [ ]  A2 [ ]  B1 [ ]  B2 [ ]  C1 [ ]  C2 [ ]  D1 [ ]  D2 **Veuillez expliquer vos raisons pour rejeter ces option(s)** Cliquer ici pour écrire votre texte **Veuillez suggérer toute option additionnelle si vous pensez qu’il y a quelque chose qui manque** Cliquer ici pour écrire votre texte |

1. Cacao Biologique

La majorité du cacao Mondial fin ou à saveur est produite en Amérique Latine et aux Caraïbes. Le cout de production durable des fermiers de cacao en vrac versus le cacao biologique versus le cacao fin ou à saveur varie de manière significative, car le cacao saveur (CSF) requiert plus d’investissements. Cependant, Fairtrade ne propose pas de définir de PMF par variété de cacao étant donnée la complexité à définir le statut exact de cacao qui parfois peut être subjective.

Dans les marchés plus spécialisés, le prix reçu est déterminé par l’équilibre entre l’offre et la demande pour une origine donnée et par type de cacao, et la qualité et la saveur sont les considérations premières des acheteurs. Les prix sont hautement variables mais typiquement plus importants que ceux du cacao en vrac. Les cacaos fins ou à saveur sont encore influencés par les marchés futurs de Londres ou de New York, et demandent souvent un premium en plus des prix futurs, mais contrairement au cacao en vrac, le marché futur n’est pas le seul facteur déterminant.

La question est de savoir si ce premium de marché couver déjà les coûts additionnels engendrés par la production bio. Actuellement, Fairtrade traite le biologique différemment du conventionnel. La définition de prix actuel pour le Cacao Biologique est calculée en ajoutant un prix fixe en plus du prix de cacao Fairtrade conventionnel. La raison pour cela est que le cacao bio a souvent des coûts de productions plus élevés. (c.a.d. demandant plus de travail labour intensive, et une productivité moindre). Cela veut dire quand les prix du marché sont plus hauts que le PMF, il n’y a pas d’avantages supplémentaires au niveau prix pour les producteurs de cacao Fairtrade biologiques, en comparaison en producteur de cacao Fairtrade conventionnels.

|  |
| --- |
| **Q12. Pensez- vous que la fixation du Prix Fairtrade pour le cacao biologique devrait être maintenue ou modifiée ?** *Infos : actuellement, le PMF pour le cacao biologique est à 300 USD :MT (15%) plus haut que le conventionnel avec le même montant de PF 200 USD/MT***Il faut selon vous***:*[ ]  Le maintenir tel quel, avec un PMF 15% plus cher que le cacao conventionnel et avec la même valeur de PF que pour le conventionnel[ ]  Réviser le différentiel FMP (15%) pour couvrir les coûts de production de cacao bio[ ]  Avoir le même PMF que pour le conventionnel et fixer une PF plus haute pour motive er et récompenser les producteurs bios[ ] Il n’y a pas besoin d’un PMF et d’une PF différents pour le cacao bio, étant donné que le marché bio demande un prix plus haut de toute façon[ ]  Autre**Veuillez expliquer vos raisons**Cliquer ici pour écrire votre texte |

1. Monnaie

Si les prix sont fixes dans la monnaie locale des producteurs, le PMF et la PF vont rester constants pour les producteurs en termes de valeur nominale, mais varier pour les acheteurs qui travaillent en monnaie étrangères. Si les prix sont fixés en Euros, USD ou GBP, la valeur est fixe pour les acheteurs achetant dans cette monnaie, mais cela va résulter en un prix variable pour les producteurs. Néanmoins, il est bien sûr conseillé de fixer les prix et les primes dans la monnaie qui est vouée à être la plus forte et la plus stable.

|  |
| --- |
| **Q13. Etes-vous d’accord que Fairtrade continue à fixer les prix du cacao en USD ?** [ ]  Oui, Fairtrade devrait continuer à fixer les prix en dollars US[ ]  Non, les prix du cacao devraient être fixé dans une monnaie différente : [ ]  GBP ou [ ]  EURO ou [ ]  Monnaie local des pays producteurs (veuillez spécifier laquelle)[ ]  Je ne suis pas sûr (e)**Veuillez expliquer vos raisons**Cliquer ici pour écrire votre texte |

1. Prix Fairtrade, au long de la chaîne logistique

Fairtrade veut promouvoir la transparence et l’équitabilité dans son approche de définition de prix. Cependant, le paiement des différentiels du Prix et de la Prime Fairtrade au producteur peut escalader le long de la chaîne logistique, et résulter en un prix bien plus haut pour les acheteurs de produits cacao semi-finis Fairtrade. Tandis qu’il est naturellement attendu que les produits semi- finis Fairtrade soit plus élevés, ces prix élevés peuvent parfois excéder de loin le coût de la Prime Fairtrade, et si applicable, du différentiel du Prix Minimum Fairtrade.

Etant donné que la plupart des contrats Fairtrade sont des contrats à terme, le « déclenchement » du Prix Minimum Fairtrade induit une variable de cout additionnel pour la plupart des partenaires commerciaux. Etant donnée le décalage dans le temps entre le moment de signer le contrat, d’acheter les fèves, et de produire/délivrer les produits avec potentiellement des différences par production, allouer un différentiel de Prix Minimum Fairtrade peut s’avérer un exercice complexe. Cela peut donner une incertitude autour du prix pour les acheteurs au long de la chaîne logistique[[5]](#footnote-5), ce qui peut résulter ultimement à des coûts additionnels et non attendus.

|  |
| --- |
| **Q14. Comment Fairtrade peut-il limiter l’escalade des prix Fairtrade le long de la chaine logistique ?** **Veuillez expliquer vos raisons**Cliquer ici pour écrire votre texte**Q15. Comment Fairtrade peut adapter son modèle de fixation de prix de manière à réduire la complexité de gérer les contrats de cacao signés à terme ?** **Veuillez expliquer vos raisons**Cliquer ici pour écrire votre texte |

Fairtrade voudrait rassembler le point de vue des partenaires sur la meilleure manière d’aborder les défis présentés plus haut.

1. Autres suggestions et retour général des partenaires sur le prix du cacao

|  |
| --- |
| **Q16. Avez-vous d’autres suggestions sur les mécanismes mentionnés ci-dessus ?** Cliquer ici pour écrire votre texte**Q17. Vous êtes invités à commenter les sujets couverts par cette consultation, ainsi que sur n’importe quel sujet lié aux prix.** Cliquer ici pour écrire votre texte |

ANNEXE

Les Standards Fairtrade soutiennent le développement durable des petits producteurs et des travailleurs du Sud Global. Les Producteurs et les Acteurs Commerciaux doivent se conformer aux Standards Fairtrade applicable pour que leurs produits soient certifiés comme Fairtrade. Au sein de Fairtrade International, Standard & Prix (S&P) est le département en charge du développement des Standards Fairtrade, des Prix Fairtrade Minimum (PMF) et de la Prime Fairtrade (FP). La procédure suivante, telle qu’expliquée dans la Procédure d’Opération des Standards (POS) pour le développement des Standards Fairtrade est mise en place en accord avec tous les critères du Code Iseal de Bonnes Pratiques de fixation des Standards Environnementaux et Sociaux. Ce Code implique une consultation large avec les partenaires pour s’assurer que les standards et prix nouveaux et révisés implique une large consultation avec les partenaires pour s’assurer que les standards/prix nouveaux et révisés reflètent les objectifs stratégiques, soient basés sur les réalités des producteurs et des acteurs commerciaux, et remplissent les attentes des consommateurs.

**Information sur les standards Fairtrade**

Le projet a commencé en Avril 2017. Le [descriptif du projet](https://www.fairtrade.net/fileadmin/user_upload/content/2009/standards/documents/2017-05-10_CocoaPriceReviewProjectAssignment.pdf)  est accessible sur le site internet Fairtrade ici:

<https://www.fairtrade.net/fileadmin/user_upload/content/2009/standards/documents/2017-05-10_CocoaPriceReviewProjectAssignment.pdf>

Le Standard Cacao Fairtrade actuel est aussi disponible sur le site de Fairtrade International sous ce lien:

<http://www.fairtrade.net/fileadmin/user_upload/content/2009/standards/documents/generic-standards/Cocoa_SPO_EN.pdf>.

Le Standard Fairtrade OPP est disponible ici :

<http://www.fairtrade.net/fileadmin/user_upload/content/2009/standards/documents/SPO_EN.pdf>

Le Standard Fairtrade pour les acteurs commerciaux peut être consulté ici :

<http://www.fairtrade.net/fileadmin/user_upload/content/2009/standards/documents/generic-standards/TS_EN.pdf>

1. Pour le Ghana, le prix de marché de référence est la valeur FOB des prix contractés par la Société de marketing du Cacao pour la période de de distribution donnée. Pour la Côte d’Ivoire, le prix de marché de référence est la valeur FOB garantie, comme publiée par le Conseil Café Cacao pour la période de livraison donnée. . [↑](#footnote-ref-1)
2. L’Arbitrage est l’achat simultané de denrées différentes dans différents marchés afin de bénéficier de prix différents pour les mêmes qualités [↑](#footnote-ref-2)
3. Ceci est une approche similaire à celle détaillée par le Reseau Voice dans leur Baromètre sur la Consultation Publique sur le Cacao “Augmenter les Prix de Sortie de Ferme” Avril 2017.

[http://www.cocoabarometer.org/Download\_files/Raising%20Farm%20Gate%20Prices%20Cocoa%20Barometer%20Consultation%20Paper%20170419.pdf](http://www.cocoabarometer.org/Download_files/Raising%20Farm%20Gate%20Prices%20Cocoa%20Barometer%20Consultation%20Paper%20170419.pdf%20) [↑](#footnote-ref-3)
4. Un “top up” fixe peut être fixé à “X” CFA/USD/EURO par kilo/tonne tandis qu’un “top up” flexible peut être défini comme % of de l’écart. La somme fixe ou le flexible % peut être augmenté graduellement à travers le temps par étape, jusqu’à ce que le PRFRD soit atteint. [↑](#footnote-ref-4)
5. Par exemple, en Janvier, un détenteur de licence peut signer un contrat avec un acteur commercial pour une livraison en novembre qui peut être pourvue par un produit acheté en Mai. Si le Prix Minimum Fairtrade était effectif en Mai, le différentiel de coût peut seulement être récupérer en aval en Novembre et restera un coût à couvrir quelques soient les futurs prix en Novembre. Ces coûts ne seront pas connus en janvier [↑](#footnote-ref-5)